

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

Délibération N°10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	26
PRESENTS :	21
VOTANTS :	25

L'an deux mil vingt-six

Le sept juillet à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 1er juillet 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : M. SAINT-ANDRÉ, pouvoir du titulaire Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES. Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. Mme MERLE. M. CHERVIER. Mme BONNEFOY. M. MERCIER. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de PERIGNY : M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. THUILLIER, pouvoir du titulaire M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à Mme CHERVIN
- Commune de LAPALISSE : Mme ROMEUF, pouvoir à Mme BONNEFOY
- Commune de LAPALISSE : M. FUMOUX, pouvoir à Mme EGAL BUJAN
- Commune de SAINT-PRIX : M. DÉMONET, pouvoir à M. HANGARD

M. Michaël MERCIER a été élu Secrétaire.

Madame la Présidente présente à l'assemblée la
composition du COPIL Randonnées proposée par le Conseil
d'Exploitation de l'Office de Tourisme du « PAYS DE
LAPALISSE » dans sa séance du 2 juillet 2026 :

- Delphine THEVENOUX, Présidente de l'office de
tourisme
- Gérard BOUCHET, pour Lapalisse
- Patrick BODIN, pour Lapalisse
- Jean DE BOISSY, pour Le Breuil
- Véronique GIRAUD, pour Droiturier
- Pierre GARDETTE, pour Saint-Etienne-de-Vicq
- Aurélien HAUTOIS, pour Barraix-Bussolles
- Bruno LISTRAT, pour Lapalisse
- Brigitte THOMAS, pour Lapalisse

Et un agent : le responsable de l'Office de Tourisme du
« PAYS DE LAPALISSE ».

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

OBJET :

**CONSTITUTION DU COPIL
RANDONNEES**

- de valider la composition du COPIL Randonnées
proposée par le Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme
du « PAYS DE LAPALISSE ».

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente,
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 16 JUIL. 2026
Publié le : 16 JUIL. 2026
Accusé Réception de la télétransmission
le :

La Présidente,
S. CHERVIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »